



## CAHIER DES CHARGES

### Aides de la Ligue à l'organisation des INTERCOMITES

Validé par le Bureau Exécutif du 16 Janvier 2017

#### Conditions d'obtention de l'aide de la LBA à l'occasion de l'organisation des Intercomités

La LBA inscrit à son budget prévisionnel, une aide de 8 000 euros à destination des clubs bretons, afin de favoriser leur participation aux Intercomités que la Ligue met en place.

L'aide est plafonnée à 2 000 euros par comité, et ne sera versée qu'à la condition que l'implication financière du comité soit avérée.

Cette aide est versée aux comités et concerne les frais engagés par le club pour la participation de ses athlètes (déplacement, restauration, hébergement, accompagnement) et par le département pour l'équipement des athlètes sélectionnés.

Les Intercomités actuellement inscrits au programme régional des compétitions sont :

- Intercomités de cross benjamins (G/F) organisés lors du régional de cross
- Intercomités de cross minimes (G/F) organisés lors des ½ finales des Championnats de France de cross
- Intercomités sur piste (soit minimes, soit benjamins) organisés en saison estivale

Afin d'obtenir cette aide, il conviendra donc que les comités présentent à la LBA :

1/ le relevé des frais engagés par les clubs, la participation financière du département à destination des clubs pour leur frais engagés, au prorata du nombre d'athlètes déplacés.

2/ la facture d'achat des maillots départementaux remis aux athlètes sélectionnés lors de la compétition (et conservés par les athlètes).

**L'intervention financière de la Ligue est conditionnée par l'intervention financière des comités auprès des clubs.**

